



PRÉFET DE LA MAYENNE

Sous-préfecture de Mayenne

Mayenne, le 8 JUILLET 2014

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE Usine d'incinération des déchets ménagers et assimilés de Pontmain

Réunion du 05 juin 2014 Compte-rendu

La commission locale d'information et de surveillance s'est tenue sous la présidence de M. Claude Gobin, sous-préfet de Mayenne.

Participaient à cette réunion :

- M. Jean-Pierre DUPUIS, Conseiller général du canton de Landivy
- Mme Marie-Antoinette GUESDON, Maire de Pontmain
- Mme Monique MOREL, Adjointe au maire de Louvigné du Désert
- M. Louis RACINE, représentant l'association Mayenne-Nature-Environnement
- M. Olivier DEBRUYNE, Directeur Société SMECO
- M. A. LEMARCHAND, Société SMECO
- M. Loïc BETAUX, SOFIVO
- Mme Laurence PERRAULT, SOFIVO
- M. Laurent GENEAU, représentant le Conseil Général
- Mme Valérie FILIPIAK, DREAL 53
- M. Gérard TESSIER, ARS 53
- M. Arnaud PIGREE, SDIS 53
- Mme Isabelle HUIGNARD, Préfecture, bureau de l'environnement

Excusé :

- M. André ROBINARD, représentant l'association de la Passiflore

Absent :

- Mme Alice BURBAN, Association Mayenne-Nature Environnement

Après la validation du dernier compte-rendu par les membres de la CLIS et conformément à l'ordre du jour, la présentation du bilan d'activités 2013 de l'usine d'incinération est présentée par M. DEBRUYNE.

I – Le rapport d'activités et les actualités du site

61 628 tonnes de déchets ont été traitées sur le site au cours de l'année 2013 soit l'équivalent de l'année 2012 qui était de 61 183 tonnes (56 400 tonnes d'ordures ménagères et 346 tonnes de déchets industriels concernant le Conseil Général) ; 2 777 tonnes d'ordures ménagères et 2 103 tonnes de déchets industriels concernant la société SMECO).

3 709 461 kw/h et 28 484 litres de fuel sont utilisés (21 316 litres pour le brûleur et 7168 litres pour les machines). La consommation en fioul du site a été divisée par 2 en 2013, l'objectif étant fixé à 12 000 litres. La réduction du volume d'utilisation de fuel vient de la qualité des déchets, mais aussi du travail du personnel, de mieux optimiser la consommation de fuel.

A noter également la diminution de la consommation de l'électricité qui est passée aujourd'hui à 3 709 461 kw/h alors que les premières années, elle était d'environ 4 500 000 kw/h.

157 882 tonnes de vapeur sont produites dont 125 288 tonnes sont valorisées, soit un volume supérieur à celui de 2013 de 2.5 % (122 282 tonnes).

La performance énergétique fin 2013 est de l'ordre de 69 % sans autoconsommation et de 15 % supplémentaire avec autoconsommation (soit de l'ordre de 84 % ; l'objectif étant de gagner en plus, 3 à 4 %).

Tous les éléments du flux sortant sont indiqués dans le rapport d'activités : 11 128 tonnes de mâchefers valorisés (10 841 tonnes valorisées en 2011), 80 tonnes de non-ferreux, 1 402 tonnes de ferrailles, 2 252 tonnes de REFIOM.

Les mâchefers sont utilisés en remblai en technique routière. Il existe toutefois une difficulté sur le paramètre « antimoine ».

La consommation d'eau est baissée de 34 151 m³ en 2012 à 18 270 m³ en 2013, soit une diminution de 46.5 % ; quant à la consommation d'eau déminée, elle a diminué également de 45 % (de 24 500 m³ à 13 600 m³), l'objectif étant de réduire les consommations d'eau déminée à 11 000 m³.

La norme ISO 50 001 obtenue par la société (la première entreprise en France) porte sur des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique et de la réduction des coûts.

Les arrêts techniques : 23 heures de pannes EDF, 383 heures d'arrêt technique sur la ligne 1 et 575 heures d'arrêt sur la ligne 2, le nombre des heures de marché sur les 2 lignes de traitement s'étant toutefois maintenu entre 2012 et 2013.

Les rejets atmosphériques :

Globalement, les compteurs dépassent VLE des deux lignes sont bien inférieurs aux 60 h maximum autorisés. Certains dépassements sont justifiés, suite à une coupure électrique, et lors du redémarrage de ligne après arrêt technique.

Les contrôles semestriels par un organisme externe agréé ne font apparaître aucun dépassement des seuils réglementaires sur la ligne 1.

Sur la ligne N° 2; quelques dépassements ont été constatés, l'un en juin 2013 sur la mesure moyenne jour d'HCl et un dépassement sur la mesure des NOx en juin et décembre 2013. Du point de vue réglementaire, il n'y a pas de dépassement de la VLE 1/2h, mais le site est dans la limite du fonctionnement de l'éco-tube et des valeurs intégrant l'indice de confiance. L'entreprise travaille sur ce sujet, l'objectif étant de rendre conforme les émissions de NOx au 1^{er} semestre 2014.

Il est à noter que les prélèvements des mesures effectuées en continu font apparaître un résultat inférieur à 200 mg/Nm³ (valeur limite journalière).

Suivi des dioxines dans le lait :

Le rapport d'activités fait apparaître des teneurs en matière grasse inférieures aux seuils réglementaire.

Campagne Air Lichens

La campagne de biosurveillance réalisée sur 7 sites ne relève aucune valeur et aucun métal liés strictement aux émissions métalliques issues du site.

Contrôle des rejets aqueux

Il n'y a eu aucun rejet liquide dans le milieu naturel, pour les eaux de process.

En ce qui concerne le contrôle des eaux de ruissellement, certains seuils ont été dépassés, notamment pour les eaux de sortie. L'entreprise a procédé à un nettoyage complet de son réseau d'assainissement et du séparateur d'hydrocarbures et a de nouveau sollicité le laboratoire pour un nouveau prélèvement, courant 1^{er} semestre 2014.

Contrôle radioactivité et incidents environnementaux

Aucun déclenchement du portique de radioactivité n'a eu lieu en 2013.

Quelques incidents : débordement des effluents process du bassin tampon, suite à l'orage du 27 juillet 2013, d'où la décision d'acquérir un motopompe de débit 60 m³/heure et déversement de 15 tonnes de chaux éteintes à l'intérieur de l'usine.

Sécurité interne :

Plusieurs exercices de sécurité sont réalisés en moyenne par an au sein de l'entreprise. L'usine sert également d'entraînement pour les pompiers. L'exploitant précise une réelle prise de conscience de la part des salariés dans ce domaine.

Les premiers chiffres de l'année 2014 :

- une baisse du tonnage d'ordures ménagères estimée de l'ordre de 3 %, due grâce à l'effort de tri
- une orientation du conseil général pour optimiser les apports vers l'unité de valorisation énergétique SMECO
- un meilleur rendement de vapeur valorisée (de l'ordre de 80 %)
- un calage des arrêts techniques pour valoriser au mieux les déchets.

Orientations 2015 :

- augmentation de la capacité de la plateforme mâchefers
- installation d'un bâtiment de stockage
- consommation totale de vapeur et perspectives pour l'activité SOFIVO : actuellement, l'entreprise SMECO fournit 80 % de sa vapeur à la laiterie SOFIVO : 125 000 tonnes de vapeur sont utilisées par la laiterie, l'objectif étant d'atteindre 130 000 tonnes. La laiterie prévoit des investissements, comme l'installation d'un bâtiment de phosphore (pour une augmentation d'utilisation de la vapeur. Elle a un avant-projet de tour de séchage, mais la situation actuelle avec la disparition des quotas laitiers ne lui permet pas d'avoir une visibilité à long terme.

Analyses de l'air au sein du site

Mme Morel demande si une analyse au sein du site est effectuée en lien avec la santé du personnel. Une étude a été lancée au niveau national. Des analyses ont été conduites sur 2 sites : Caen et le Havre. Les conclusions apparaissent dans le rapport d'activités. Un guide des actions de prévention est en cours d'élaboration. A noter que des mesures sont menées au sein de l'entreprise comme le port d'équipements individuels, de nouveaux achats d'investissement et d'équipement sont en cours.

De nouvelles analyses seront menées sur 10 autres sites en 2015. Il apparaît souhaitable que les résultats d'analyse soient présentés à la prochaine commission.

Une communication des résultats apparaît nécessaire par le Conseil Général, la commune, l'entreprise, via par exemple le site internet.

II – Le renouvellement de la commission

L'arrêté portant composition de la CLIS expire le 9 novembre 2014. Des consultations seront transmises en septembre/octobre auprès des différents collègues pour désigner leurs membres.

Cette commission sera créée sous la forme d'une commission de suivi de site incluant des membres supplémentaires, celui des salariés protégés.

En conclusion, les membres soulignent une très bonne collaboration entre le site d'incinération des déchets et de la laiterie SOFIVO.

Après avoir épuisé l'ordre du jour et remercié les participants, M. le sous-préfet lève la séance.

Le sous-préfet,

Claude GOBIN